

COMMUNE DE MEZIERES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre Mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 17 mai 2018, adressé individuellement par écrit à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Etaient présents : BARBETTE Olivier (Maire), DUPETITPRÉ Patricia, HALLOUX Christophe, CHYRA Sarah (Adjoint), VANNIER Yvonne, PIGEON Joseph, DOLO Philippe, BADIÉ David, ROMMEIS Marie-Cécile, BAUDE Florent, LE ROUX Laëticia

Etaient absents excusés :

JOULAUD Hélène a donné procuration à VANNIER Yvonne

PRIOUL Nolwenn a donné procuration à BAUDE Florent

NOURRY Pascal a donné procuration à LE ROUX Laëticia

MARCHAND Sébastien

Patricia DUPETITPRÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°37-2018 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES : RESULTAT DE LA CONSULTATION -LOT n°5 : COUVERTURE ETANCHÉITÉ SUITE INFRUCTUOSITÉ
--

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, il a été nécessaire de relancer une consultation, selon la procédure adaptée prévue au Code des marchés publics, suite à l'infructuosité du lot n° 5 (couverture étanchéité).

Un nouvel avis d'appel public a été lancé le 4 avril 2018 par voie dématérialisée et par voie d'affichage. L'entreprise ayant répondu à la première consultation ainsi que trois autres ont été consultées. La date limite des offres était fixée au 25 avril 2018 à 12 h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 avril 2018 à 17h30 pour l'ouverture des plis et le 14 mai 2018 pour l'analyse des offres et choix des entreprises.

Deux offres ont été reçues.

Conformément aux critères de sélection des candidatures (garanties techniques et financières) et de jugement des offres (valeur technique 50 % et prix des prestations 50 %) tels que définis dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres propose que soit retenue :

Pour le lot n°5 : couverture étanchéité : l'offre de l'entreprise BATI RENOV (St Aubin du Cormier) pour un montant de 15 212.34 € HT.

Où l'exposé de Mr le Maire,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,

Au vu des notes obtenues par les candidats après analyse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 VOIX et 2 abstentions,

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise BATI RENOV (St Aubin du Cormier) pour le marché de travaux de « Réhabilitation de la salle des fêtes », lot 5 (couverture étanchéité), pour un montant de 15 212.34 € HT, tel que proposé par la commission d'appel d'offres,
- **AUTORISE** le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N°38-2018 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE « CONCEPTION ET RÉALISATION DU SITE INTERNET DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ ET SES COMMUNES MEMBRES »
--

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics, et plus particulièrement l'article 28 relatif aux groupements de commandes,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré-Cormier Communauté a décidé de faire évoluer son site internet afin d'affirmer sa présence sur le net et d'améliorer l'accès à l'information et aux services de la communauté de communes des habitants du territoire.

Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres ayant recensé un certain nombre de besoins communs en matière de numérique et plus particulièrement de prestation de services de conception de sites internet, elles ont convenu, dans une logique de mutualisation, de réaliser un marché

commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics.

L'objectif sera de permettre aux communes adhérentes de bénéficier de l'arborescence, l'ergonomie et le design du futur sur site internet de Liffré-Cormier Communauté en recourant au même prestataire. Ainsi, un certain nombre de modules pourront être mis à disposition comme par exemple de modules de gestion de l'agenda partagé, les cartes interactives, les galeries de photo, le lecteur audio, la réservation de salle, des formulaires de contact ou encore des news letters...

La convention de groupement de commandes jointe en annexe prévoit que pour ce marché Liffré-Cormier Communauté est désignée coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 13 voix POUR et 1 Abstention,**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de MEZIERES SUR COUESNON au groupement de commandes pour le marché de conception du site internet avec la possibilité de se retirer du groupement si la prestation de base est supérieure à 2000 € ou si incompatibilité technique entre l'offre retenue et les spécificités propres du site internet déjà en place au sein de la commune,
- **APPROUVE** la désignation Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la condition de se retirer du groupement si la prestation de base est supérieure à 2000 € ou si incompatibilité technique entre l'offre retenue et les spécificités propres du site internet déjà en place au sein de la commune.
- **AUTORISE** le Président de Liffré-Cormier Communauté à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que les futurs éventuels avenants.

DELIBERATION N°39-2018 : PROJET « ORCHESTRE A L'ECOLE » DANS LES DEUX ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE (PUBLIQUE ET PRIVEE)
--

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif « ORCHESTRE à l'école ». Ce projet est porté par l'école de musique de St Aubin du Cormier « La Fabrik ».

Il s'agit de dispenser des cours de musique pour les élèves d'une classe, dans les deux écoles de la commune (publique et privée), sur trois années scolaires (année de départ : CE2, poursuite en CM1 et la 3^{ème} année en CM2), à compter de la rentrée de septembre 2018.

Ces enfants pourraient bénéficier d'un enseignement de pratique instrumentale et participer à un orchestre d'harmonie (une heure hebdomadaire sur temps scolaire et une heure hors temps scolaire). Les enfants doivent s'engager impérativement sur les trois ans et doivent participer à des animations sur la commune. Le coût est estimé à environ à 7940 € par an pour la commune.

Afin de présenter notre candidature auprès de l'école de musique de St Aubin du Cormier, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 13 voix POUR et 1 abstention,**

- **EST D'ACCORD** sur le principe de mettre en place le projet de «Orchestre à l'école » dans les deux écoles primaires de la commune (publique et privée) à la rentrée de septembre 2018.
- **AUTORISE**, Monsieur le maire, à signer la convention à venir.